



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos

Compte rendu de l'assemblée générale du 18 avril 2002

Assistaient à la réunion ou était représenté :

Mr ou Mme ACIEN, ALBALADEJO, AUGROS, BRISSET, CACI, CALDERARO, CHIADO, DECANIS, EMMANUEL, GUY, HONNORE CARMEJANE, JULLIEN, LANDAU, LAUTIER, LE CHAPELAIN, LUNA, MANGIARACINA, REMILI, MARTIN-CHATRIE, MERCIER, MUNOZ-VIALLARD, OTTAVIANI, PEIDRO, PEYTRAL, REVY

Soit 26 voix, procurations comprises, sur 42 copropriétaires, soit 62% des membres.

Cette assemblée générale s'est tenue dans la salle de réunion de la Grande Terre.

Ouverture de la séance à 19 heures.

Les points suivants ont été abordés.

Renouvellement du bureau

Deux membres du bureau sortant sont démissionnaires, messieurs PEIDRO, (président) et BABULEAU (trésorier).

Ils sont remplacés par Messieurs REMILI Président, et AUGROS trésorier.

La composition du bureau est désormais la suivante :

Président : Mr REMILI, 14 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 23 77 Email : mansarremili@wanadoo.fr

Trésorier : Mr AUGROS, 9 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 Email : augros@club-internet.fr

Assesneur : Mr PEYTRAL, 19 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 79 87

Secrétaire : Mr REVY, 9 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 Email : j.revy@caramail.com

"Gentil organisateur G.O." Mr PEIDRO, 17 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 24 64

Bilan financier de l'exercice 2001 et projet de budget pour 2002

Après délibération, l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour le budget 2001 et approuve le budget prévisionnel 2002.

Comme l'an dernier le montant des cotisations annuelles est fixé à 150€ payable en deux fois (75 € en avril et 75 € en juin).

Convivialité

Il paraît souhaitable afin d'améliorer la convivialité au sein du lotissement d'organiser en juin un apéritif comme cela avait déjà été fait dans le passé. Pour cet événement,



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos

l'assemblée décide de consacrer une somme de 150 €. Le bureau est chargé d'organiser cette manifestation un dimanche à midi.

L'entretien des espaces verts

Pour cette année, le contrat avec la société JUNIQUE a été reconduit jusqu'au 31 janvier 2003.

Il est relevé un écart de plus de 1 000 € entre le bilan de l'exercice 2001 pour lequel le contrat d'entretien des espaces verts s'élève à 3 491,60 € et le budget prévisionnel 2002 pour lequel ce poste s'élève à 4 401,20 €. Cet écart s'explique par le mode de rémunération de la société qui assure l'entretien de nos espaces verts. Le contrat annuel est conclu sur la base de 11 interventions et 18 demi-interventions soit un montant global de 4 401,20 €, mais la rémunération de l'entreprise s'effectue au vu des interventions réellement réalisées. En 2001, il y a eu moins d'interventions que celles prévues dans le contrat d'où l'écart de 1 000 €.

Certains copropriétaires du lotissement Val Clos 2 se plaignent d'un manque d'entretien de l'entreprise chargée des espaces verts. En particulier, les feuilles n'ont pas été balayées sur la chaussée. Un rappel sera fait à la société JUNIQUE pour que l'entretien de cette partie du lotissement soit mieux assuré.

Il a également été demandé d'élaguer des chênes vers le lot n°5 (M. LUNA).

Pour l'an prochain, une nouvelle consultation sera entreprise auprès de jardiniers sur la base d'un cahier des charges unique. Il est fait appel à un ou des volontaire(s) pour rédiger le cahier des charges (contacter le trésorier).

Remplacement des panneaux à l'entrée du lotissement

Les deux panneaux signalant l'entrée du lotissement rue Lou Récaloun et rue Lou Carmin ont été dégradés. Après délibération, il a été décidé de les remplacer (en matériaux plus résistants – acier).

Remise des voiries du lotissement à la commune

M. PEIDRO a adressé, mi avril, une lettre au maire pour que la commune reprenne les voiries du lotissement (conformément à ses promesses électorales). Le bureau vous tiendra au courant de la suite de cette demande.

Questions diverses

Il est demandé au bureau d'intervenir auprès de la mairie pour continuer à assurer le balayage des rues du lotissement. Cette prestation a cessé depuis quelques mois.

Raccordement au gaz : les personnes intéressées par un raccordement au gaz de ville peuvent se rapprocher de madame DOS SANTOS qui a déjà pris contact avec l'EDF (un minimum de trois raccordements est demandé par l'exploitant avant d'entreprendre des travaux).

Dans le cadre de la sécurité des piétons dans le lotissement, il est demandé à chaque co propriétaire d'éviter de laisser déborder les haies sur les trottoirs et d'en assurer une taille régulière.

Un plan du lotissement avec l'adresse de chaque co propriétaire sera établi par le secrétaire et sera diffusé prochainement.

La séance est levée à 20 h 30.